



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Russie

Question écrite n° 47689

Texte de la question

M. Jean-Louis Beaumont attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur le problème des emprunts russes. Le gouvernement de Russie vient de proposer de verser deux milliards de francs pour indemniser les porteurs français d'emprunts russes. Le versement de cette somme, qui ne représente que 1 % de la somme véritablement due, serait de plus soumis à des conditions extrêmement rigoureuses, les bénéficiaires devant apporter la preuve qu'ils ont reçu leurs titres de leur famille. Ayant appris, de sources notamment étrangères, que ce gouvernement de Russie s'apprete à lancer sur le marché européen des emprunts dont le montant approcherait les cent milliards de dollars, il lui demande, en conséquence, si le Gouvernement français se contentera d'un règlement aussi faible des dettes passées avant de souscrire à de nouveaux emprunts d'une puissance étrangère.

Texte de la réponse

Le Gouvernement n'a eu de cesse de faire progresser le difficile dossier des emprunts russes et des spoliations subies par les Français en Russie ou en ex-Union soviétique avant le 9 mai 1945. Les contentieux étaient complexes et le négociateur russe s'est fermement opposé pendant près de 80 ans à la conclusion d'un accord acceptable pour la France. En outre, la France n'a pas eu la possibilité, comme l'a eue le Royaume-Uni, d'obtenir une indemnisation fondée sur des actifs russes qui auraient été en dépôt en France. Tout accord avec la Russie devait nécessairement englober l'ensemble des contentieux et ne pouvait conduire à un remboursement intégral. Dans ces conditions, l'objectif du Gouvernement a été d'obtenir l'indemnisation la plus élevée possible et destinée à tous les créanciers de la Russie. Les associations françaises de porteurs de titres russes émis avant 1917 et les représentants des personnes spoliées consultés ne s'étant pas opposés à la conclusion avec la Russie d'un accord réglant définitivement les contentieux, le Gouvernement a conclu l'accord le 26 novembre 1996. Celui-ci prévoit que la Russie versera à la France une somme de 400 millions de dollars à titre de règlement définitif et intégral des créances réciproques entre la France et la Russie antérieures au 9 mai 1945. Après plusieurs années de négociations particulièrement délicates, cela représente un résultat qui traduit ce que la France pouvait espérer de mieux. La Russie n'était pas prête à aller au-delà et il est douteux que la prolongation des négociations pour quelques mois ou années supplémentaires aurait pu nous permettre d'obtenir davantage. Certes, la Russie a un fort potentiel de développement économique, mais sa situation budgétaire est aussi extrêmement difficile, même à moyen terme. Dans ce contexte, le Gouvernement a fait le maximum pour défendre les intérêts des porteurs de titres d'emprunts russes et des victimes des spoliations. En outre, l'État français qui était un créancier très important de l'État russe renoncera à sa part de la soulte obtenue de l'État russe, afin d'améliorer le remboursement des autres créanciers de la Russie. Une commission présidée par M. Jean-Claude Paye, conseiller d'État, commencera ses travaux très prochainement. Elle a pour mission de faire au Gouvernement des propositions sur les modalités de recensement et d'indemnisation des ayants droit et de suivre la mise en œuvre des décisions que prendra le Gouvernement sur la base de ces propositions. Naturellement, la commission procédera à toutes les consultations nécessaires, de façon que toutes les parties prenantes à ce dossier puissent exprimer leur point de vue. En définitive, le Gouvernement a pris la

responsabilite, apres avoir procede, dans le respect des contraintes de confidentialite qui pesaient sur lui, aux consultations necessaires, de conclure le meilleur accord possible. S'il n'avait ete decide de conclure en 1996, le dossier se serait probablement referme pour une tres longue periode, sans que la France n'obtienne rien de la Russie. Le Gouvernement n'a pas voulu faire courir ce risque a nos concitoyens.

Données clés

Auteur : [M. Beaumont Jean-Louis](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47689

Rubrique : Politique exterieure

Ministère interrogé : économie et finances

Ministère attributaire : économie et finances

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 janvier 1997, page 333

Réponse publiée le : 3 mars 1997, page 1074